

**Ecole  
de  
Lagarde-Enval-Marc-La-Tour**  
Circonscription Tulle Dordogne  
Année scolaire 2019/2020  
Compte Rendu  
du  
Conseil d'école  
mardi 16 juin 2020

Réunion du **mardi 16 juin 2020** séance débutée à 18h00

Sous la présidence de Mme Laporte Marie-Pierre

Lieu du conseil : salle municipale LAGARDE-ENVAL-MARC-LA-TOUR

- **Membres:**

**Enseignants:** Mme Dessus Dominique, Mme Planche Elodie, Mme Laporte Marie-Pierre

**Mairie:** M Ringenbach Daniel (Maire), Mme Baratte Fialip Martine

**DDEN:** Mme Vidal Dominique

**Parents d'élèves élus :** M Brigoulet Pascal, Mme Albert Candice, Mme Guionie Sandrine

**Invité :** Thierry Titone responsable de l'OCCE

**Excusés :** M Sauvezie (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme Dubois Floriane (enseignante), , Mme Mons-Féral Flora (enseignante), Mme Michaud Aline (représentante des parents d'élèves).

- **Points d'informations covid-19**

**Vendredi 13 mars : fermeture de l'école.**

Nous avons appris la fermeture des écoles par les médias. Le matin même, le changement de direction a été effectif. Nous avons reçu les directives ministérielles dans l'après-midi et nous les avons transmises aux familles juste avant la sortie des classes.

Ensuite, nous avons établi les listes des adresses mail afin de pouvoir communiquer avec les familles durant le confinement.

**Du 13/03 au 11/05 : confinement (télétravail des enseignantes).**

Aucune famille n'a demandé à l'école d'accueillir son enfant malgré le fait que certaines remplissaient les critères des familles prioritaires.

Chaque enseignante envoyait du travail via sa boîte mail professionnelle avec les outils qu'elle avait personnellement.

Certaines familles ne nous ont pas ou peu donné de nouvelles durant le confinement malgré les envois que nous faisons.

Une seule famille n'avait pas internet, nous avons donc imprimé les documents de façon hebdomadaire et les avons déposés dans leur boîte aux lettres.

### **Du 11/05 au 02/06 : Première reprise de l'école.**

17 élèves sur 81 ont été accueillis durant cette période.

En tenant compte du protocole sanitaire à respecter, nous avons mesuré les classes et avons dit aux parents que nous pouvions accueillir 10 élèves par classe.

En pratique, nous nous sommes vite rendu compte que le maximum serait 7 car les lieux de passage et le nombre de sanitaires ne nous permettaient de respecter le protocole sanitaire.

Les services de garderie et de cantine sont restés ouverts.

L'école est passée à 4 jours pour simplifier l'organisation.

Les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 ont accueillis les enfants toute la semaine.

La classe de PS/MS n'a pas été ouverte, seule une garderie sous la responsabilité de la mairie a été mise en place afin d'accueillir les enfants des familles prioritaires (parents de soignants).

Ainsi, l'enseignante en charge de cette classe a tourné dans l'école afin de permettre aux autres enseignantes d'envoyer le travail aux enfants ne venant pas à l'école. Ainsi, les enfants ont pu bénéficier de temps « récréatifs et sportifs ».

Deux élèves de CM1 faisaient classe dans les locaux des CE1/CE2 car cette classe n'accueillait pas assez d'élèves pour être ouverte.

Classe	PS/MS	GS/CP	CE1/CE2	CM1/CM2
Nombre d'élèves accueillis à l'école	3 « prioritaires » accueillis par une garderie mairie	6 3 GS + 3 CP	1CE2 (+ 2 CM1)	7 4 CM1 dont 2 dans la classe de CE1/CE2 + 3 CM2
Nombre d'élèves bénéficiant du travail à distance	24	17	11	12
Total	27	23	12	19

### **Du 02/06 au 22/06 : Deuxième phase de la reprise de l'école.**

Pour palier aux besoins des parents (télétravail, chômage partiel...), une seconde reprise a été effectuée.

25 élèves sur 81 ont été accueillis durant cette période.

L'organisation est restée la même à part pour la classe de GS/CP car les enfants étaient trop nombreux par rapport à notre capacité d'accueil.

Ainsi, Elodie Planche fait classe aux GS lundi-mardi et aux CP jeudi-vendredi. Seul un enfant prioritaire en GS (enfant d'enseignant est accueilli toute la semaine).

Classe	PS/MS	GS/CP	CE1/CE2	CM1/CM2
Nombre d'élèves accueillis à l'école	3 accueillis par une garderie mairie	10 5 GS + 5 CP	4CE2 (+ 1 CM1)	8 5 CM1 dont 1 dans la classe de CE1/CE2 + 4 CM2
Nombre d'élèves bénéficiant du travail à distance	23	13	8	11
Total	27	23	12	19

- **Du 22/06 au 04/07 : Troisième phase de la reprise de l'école.**

L'annonce du président dimanche soir : "En Hexagone comme en Outre-mer, les crèches, les écoles, les collèges se préparent à accueillir à partir du 22 juin tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normales".

Le protocole sanitaire va être allégé, nous devrions le recevoir et demain, j'ai une visioconférence mercredi 17 juin au matin.

Une fois que j'aurai des informations précises, Mme Laporte contactera la mairie ainsi que ses collègues afin de préparer cette nouvelle reprise en respectant les nouvelles mesures sanitaires à mettre en place. Ensuite, elle communiquera avec les parents par mail comme cela a été fait pour les précédentes reprises.

- **Dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C)**

Cet accueil est organisé par les communes ou intercommunalités volontaires durant le temps scolaires pour les enfants qui ne peuvent être accueillis en classe.

Les services des Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, du Ministère des Sports et du Ministère de la Culture sont chargés de l'accompagnement des collectivités. Le secteur associatif peut participer à l'encadrement des activités proposées.

La commune manquant de personnel et de locaux, un tel dispositif n'a pas pu être mis en place dans l'urgence.

- **Vacances apprenantes**

- En matinée, travail scolaire proposé par des enseignants volontaires et activités culturelles, sportives et en lien avec la nature l'après-midi.

- Dans le cadre du dispositif vacances apprenantes, Ecole ouverte buissonnière permet de proposer un séjour en zone rurale à des participants au dispositif Ecole ouverte afin qu'ils bénéficient de vacances éducatives au contact de la nature.

Aucun de ces dispositifs ne sera mis en place à Lagarde-Enval-Marc-La-Tour car aucun enseignant n'est volontaire. De plus, le personnel communal est en effectif réduit en ce moment (personnel considéré comme à risque) et la municipalité s'oppose à ce projet.

- **Effectifs année 2020/2021**

Enseignant	Marie-Pierre Laporte			Elodie Planche		Dominique Dessus		Raphaëlle Tilly remplacée par Flora Mons-Féral	
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2019-2020	0	11	16	11	12	4	8	9	10
TOTAL 81	27			23		12		19	
2020-2021	5	8	11	12	9	12	4	8	9
TOTAL 78	24			21		16		17	

- **Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020/21**

La date de clôture des dossiers pour le passage à 4 jours était fixée au 7 avril.

Le deuxième conseil d'école n'a pas pu avoir lieu avant le confinement, j'ai donc demandé à l'inspection s'il était possible d'avoir un délai supplémentaire. Celui-ci nous a été accordé.

Les conditions sanitaires ne nous permettaient pas de nous réunir, l'inspecteur a demandé une attestation signée par la direction de l'école permettant d'indiquer que le corps enseignant désirait revenir à l'école de 4 jours. La même chose a été demandée à la municipalité.

Afin, d'entériner cette décision, un vote doit être établi ce-jour.

Nombre de votant	9
Vote nul	0
Vote POUR le retour aux 4 jours	9
Vote CONTRE le retour aux 4 jours	0

Ainsi, le retour à la semaine de 4 jours a été décidé à l'unanimité.

- **Point sur la coopérative scolaire**

Sachez que le bilan financier doit être présenté tous les ans en conseil d'école et que chaque parent peut à tout moment (en demandant un rendez-vous bien sûr) consulter les comptes de la coopérative scolaire.

- Mandataires de la coopérative

M. Thierry Titone était là pour présenter les comptes de la coopérative scolaire de l'école et expliquer son fonctionnement.

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) qui est le responsable pénale et juridique. L'école de Lagarde-Enval-Marc-La-Tour devant changer de mandataire en cours d'année, M. Titone sera le mandataire jusqu'à la fin de l'année scolaire. En effet, Mme Dessus et Mme Laporte se sont proposées pour devenir mandataires mais ceci ne sera qu'effectif l'année prochaine. Ces dernières doivent bénéficier d'une formation avant de prendre en charge la coopérative scolaire.

Ainsi, M. Titone se chargera du bilan financier de l'année scolaire en cours.

- Quelques chiffres

Nous avons débuté l'année avec 4800€ et à ce jour, nous disposons de 1945€.

Des chèques (pour un montant total de 98€) n'ont pas été encaissés depuis février. Ceci correspondait au paiement des goûters. Il a été décidé de façon collégiale de ne pas les encaisser. Les familles concernées seront prévenues avant la fin de l'année scolaire.

N'ayant plus le listing des paiements des goûters à disposition, il sera proposé aux parents qui le souhaitent plusieurs solutions :

- La coopérative les remboursera
- Le montant sera considéré comme un don à la coopérative
- L'argent non utilisé pour les goûters sera une avance pour l'année prochaine (demande de contribution à la coopérative scolaire en début d'année scolaire 2020-2021).

- Changement d'opérateur

La coopérative scolaire a un compte bancaire à La Banque Postale.

M. Titone a proposé de changer d'opérateur car les frais de cette agence s'élèvent environ à 80€/an. Il a proposé d'ouvrir un compte au Crédit Agricole centre France où les frais bancaires sont nuls.

M. le Maire a fait part de son désaccord et pense que le service de proximité doit être privilégié. L'équipe enseignante en a pris note et prendra une décision en début d'année prochaine.

• Projets de classe passés et à venir

- Projet EAC (Education Artistique et Culturelle)

Les classes de GS/CP et CE1/CE2 avait débuté le projet « les paysages au fil de l'eau » financé par la DRAC. Une plasticienne était venue le jeudi 20 février (3h le matin avec les GS/CP et 3h l'après-midi avec les CE1/CE2).

Ce projet avait été accepté et il reste encore 14 heures d'intervention dans les classes.

Mme Dessus et Mme Planche le reconduiront l'année prochaine avec les mêmes élèves et une exposition sera réalisée.

- **Demandes auprès de la Mairie**

Bâtiment maternelle :

- le préau est trop petit, nous sommes entassés dessous lorsqu'il pleut. Est-il possible de l'agrandir ou d'en construire un derrière ?
- nous sommes obligées d'imprimer nos documents avec imprimantes personnelles ou celles de l'école. Ceci coûte très cher en cartouches d'encre et ce n'est pas pratique. Est-il possible de mettre le photocopieur en réseau ? Demande de devis à effectuer.
- sortie du grillage derrière le bâtiment car nous sommes bloqués lorsque nous faisons nos exercices attentats. Il faudrait installer un petit portail.

Bâtiment élémentaire :

- Classe CE1/CE2 : demande d'un paillason à l'entrée ainsi que de l'installation d'un Vpi.
- Grillage autour de la cour ne retient plus les ballons et peut devenir dangereux. Il faudrait également vérifier les poteaux en bois.
- Le mur à l'entrée du bâtiment est à consolider car il risque de devenir dangereux.

Pour les deux bâtiments :

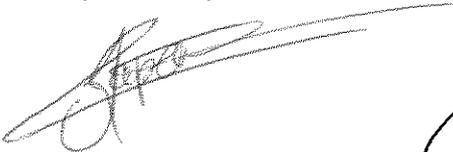
- Les gravillons sont dangereux et les enfants s'amuse avec. Le chemin qui a été fait dans la cour de maternelle et en train de s'abîmer (géotextile qui apparaît). Serait-il possible de mettre du goudron ?
- Les panneaux d'affichage ne sont pas utilisables (pas de protection pour la maternelle et opaque pour l'élémentaire). Pour l'instant le Compte Rendu de Conseil d'Ecole sera affiché sur les fenêtres de la maternelle.
- Un ordinateur a été demandé pour la direction de l'école car lors du changement en cours d'année, aucun dossier n'a pu être gardé et suivi. Ceci permettrait à toute l'équipe enseignante de gérer les dossiers en cours même en l'absence de la direction.

- **Questions diverses**

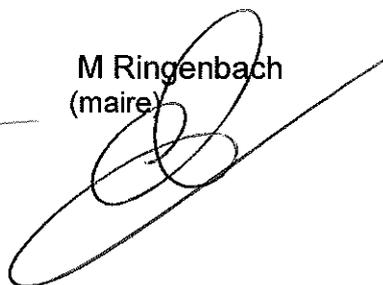
Aucune question n'a été posée.

**La séance a été levée à 19h45.**

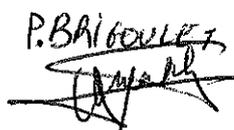
Mme Laporte MP  
(directrice)



M Ringenbach  
(maire)

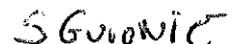


Représentants des Parents  
d'élèves

P. BAIGOULES  


A. NIGAUD  


  
Candice Allat

S. GUONIC  


M. FIALIPBARATTE  
